



RAPPORT MORAL

Après notre dernière convention nationale, la LDH se préparait à l'importante séquence démocratique qui s'ouvrait en France dans un contexte espéré de sortie progressive de la pandémie et de ses contraintes. Des élections régionales et départementales étaient organisées en juin 2021 en introduction de la campagne pour l'élection présidentielle d'avril 2022. Elles pouvaient permettre de tirer les leçons d'une crise sanitaire majeure, aux conséquences profondes, qu'il s'agisse d'inégalités économiques et sociales ou de la gestion des institutions. Des débats citoyens devaient s'engager sur un bilan bien préoccupant s'agissant de l'évolution des droits et libertés, discuter sérieusement des diagnostics, contribuer enfin à des perspectives alternatives.

Finalement, la période aura été marquée par les effets sidérants d'états d'urgence sanitaire plusieurs fois reconduits avec des restrictions lourdes sur les libertés publiques et par l'émergence ultramédiatisée à l'automne 2021 d'Eric Zemmour. Sa candidature focalisera les débats autour d'un bouquet d'idées racistes, portant la haine et l'exclusion ; légitimant à plein les extrêmes droites fascisantes et provocatrices, à côté d'une autre candidature, tout aussi dangereuse mais plus masquée, de Marine Le Pen. Les deux comptaient au printemps 2022 un tiers des intentions de vote à la présidentielle.

Durant cet hiver anxiogène et d'esquive de sujets majeurs, des attentes sociales fortes d'égalité et de solidarité s'expriment avec des mouvements sociaux successifs contre les injustices territoriales, la précarité et en réaction à des services publics exsangues : hôpital, justice, éducation... On assiste aussi à de larges mobilisations, notamment au sein de la jeunesse, portant l'urgence climatique, dénonçant les violences policières, sexistes et racistes, manifestant leur solidarité aux exilés étrangers et à leurs soutiens.

Pendant ce temps, la gauche, historiquement porteuse d'aspirations de transformation sociale, s'enferme dans ses divisions, avec des candidatures cumulant selon les sondages à peine un quart de l'électorat, niveau le plus bas depuis des décennies. La droite dite républicaine s'installe, lors de sa primaire puis avec sa candidate, à la remorque de l'extrême droite dans une surenchère démagogique épousant son vocabulaire, désignant les mêmes boucs émissaires... Parallèlement, le gouvernement et sa majorité s'enfoncent dans une dérive autoritaire du pouvoir avec une logique moraliste et sécuritaire qui brutalise l'équilibre des pouvoirs et les droits et libertés de toutes et tous, attisant les tensions et divisions de la société française.

La campagne présidentielle piétine alors en raison de la crise sanitaire et d'un nouveau variant très contagieux qui focalisent l'attention et limitent les rencontres publiques, les échanges citoyens. Jusqu'en février 2022, l'opinion publique apparaît éclatée et indécise avec l'annonce d'une participation électorale très basse, confirmant ainsi une distance persistante avec les offres politiques. Le président de la République, candidat à sa succession bien que toujours pas officiellement déclaré, en profite pour maîtriser l'agenda médiatique et mobiliser les moyens de l'Etat en levant toute contrainte budgétaire pour distribuer des aides ponctuelles ciblées aux revendications catégorielles de secteurs économiques ou de populations affectées par les effets de la crise sanitaire.

Déjà grevée par la pandémie, cette campagne présidentielle est percutée de plein fouet par le déclenchement en février 2022 de l'agression russe en Ukraine. Elle bouleverse la donne politique, diplomatique et économique en France et dans le monde. Au plan économique, elle induit des effets inflationnistes lourds qui déstabilisent des entreprises convalescentes et diminuent le pouvoir d'achat des ménages déjà tendu, du fait de la précarisation croissante d'une partie importante de la population. Emmanuel Macron, candidat, assume alors en plein conflit international ses rôles de président de la République, de chef des Armées et de président du Conseil européen, ayant également dans les mains

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

les leviers budgétaires de l'Etat pour tenter d'éteindre les réactions sociales qui se multiplient. Cette situation privilégiée face à ses concurrences lui permet d'éviter une participation loyale à la campagne et aux débats électoraux. Ce cadre, largement inédit, est préjudiciable à la qualité du débat public et de ses confrontations démocratiques, pénalisant ainsi la possibilité d'un vote éclairé des citoyennes et citoyens.

Malgré les difficultés de militance et de réunions présentiels connues cette année, la LDH a su rester opérationnelle et s'est fortement mobilisée, tant au niveau national et international, avec ses sections, fédérations et comités régionaux, comme dans les médias et sur les réseaux sociaux, ou encore par des recours juridiques. Les ligueuses et ligueurs à tous les échelons, comme notre équipe salariée, ont été sur le pont, qu'ils en soient chaleureusement remerciés. La LDH a ainsi pu assumer son rôle d'alerte, d'interpellation et d'alimentation du débat public avec des propositions concrètes pour la promotion et la défense de l'égalité des droits et des libertés, encore durement remis en cause.

La LDH a ainsi été sur tous les fronts dans une actualité très chargée, en témoigne la richesse de notre rapport d'activité. Elle a porté des chantiers exemplaires pour aider à son déploiement comme celui en soutien aux victimes d'injustices ou de discriminations. Elle a approfondi son engagement sur les enjeux environnementaux, avec une résolution de congrès et une proposition d'élargissement statutaire de son mandat sur cette problématique à inscrire dans l'indivisibilité des droits qu'elle défend. Nous avons poursuivi notre travail sur l'avenir de la LDH afin de trouver ensemble les voies et moyens de se renouveler, d'innover et de renforcer son rayonnement.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'état du monde est des plus insécure et affronte une évolution très incertaine de la guerre en Ukraine et de ses effets. L'issue de l'élection présidentielle est encore inconnue mais elle pointera sans conteste un approfondissement de la crise démocratique et institutionnelle, ainsi qu'une restructuration des droites autour d'un pôle sous influence de l'extrême droite. Le travail reste entier sur la construction d'une pensée alternative rassembleuse qui reprenne l'hégémonie culturelle aujourd'hui en lambeaux. La LDH aura à faire face à ces bouleversements majeurs et à jouer son rôle dans les débats qui ne manqueront pas de s'ouvrir, en rappelant à toutes et tous le caractère incontournable de l'égalité des droits et libertés pour toutes et tous dès qu'il s'agit de penser les enjeux de citoyenneté.

I – Une résistance permanente aux vents funestes contre les droits et libertés

I - 1 - Une vigilance internationale accrue avec une guerre en Ukraine qui change durablement la donne

La LDH – avec ses partenaires internationaux, au premier rang desquels la FIDH, EuroMed Droits et le Forum civique européen (FCE) – n'a eu de cesse d'alerter sur les exactions commises par des régimes totalitaires et leurs complices, Etats ou entreprises, comme sur les dérives de démocraties notamment européennes ayant porté à leur tête des forces autoritaires et populistes. La liste est longue et, partout, ces dirigeants accroissent la surveillance généralisée de leur population, restreignent les libertés fondamentales, manipulent l'information, poursuivent, menacent, voire assassinent les défenseurs des libertés, les journalistes, les opposants, les représentants de minorités... En plus de mobilisations de solidarité et de sensibilisation de l'opinion auxquelles la LDH a participé, elle a dénoncé ces agissements, avec des procédures judiciaires arbitraires ou des simulacres de justice, trop souvent dans l'indifférence parfois complice des gouvernements occidentaux et sans réactions effectives. C'est qu'ils ont eux-mêmes, de leur côté, multiplié ces dernières années, les violations du droit international au nom de la lutte contre le terrorisme et d'intérêts stratégiques ou économiques tout particulièrement au Moyen-Orient. Ils ont ainsi, et la France spécifiquement, soutenu et fourni des armes à des dictatures militaires qui s'en sont servi contre leur population ou dans des guerres d'influence, cautionné des élections truquées, fermé les yeux sur leur corruption endémique et abandonné à leur sort toutes celles et ceux qui aspirent à la démocratie et à l'Etat de droit. Le conflit israélo-palestinien reste exemplaire de cet état de fait dramatique, avec ses temps de violences et de combats réguliers, un gouvernement israélien qui prône la colonisation pour étouffer tout processus de paix négocié autour de deux Etats viables, et met en place un véritable apartheid à l'encontre des Palestiniens. Or, chaque atteinte au droit international et à la protection des droits fondamentaux des personnes et des peuples par des Etats, censés être exemplaires en la

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

matière, fragilise la force et la légitimité des textes internationaux et de leurs sanctions, eux-mêmes garants de l'espoir d'une humanité pacifiée et de progrès autour de libertés et de droits universels. La Chine, la Russie, la Turquie, l'Arabie saoudite, l'Égypte ou l'Inde s'en saisissent pour les relativiser, contester leur pertinence et faire prévaloir la logique de la force contre celle du droit. La complaisance des démocraties occidentales face aux atteintes portées aux libertés, aux droits de l'Homme et à leurs défenseurs nourrit une culture de la violence, de la guerre et du conflit qui menace aujourd'hui la sécurité du monde entier et les démocraties. La LDH devra renforcer son investissement sur les questions internationales et sur ses partenariats, tant ces sujets deviennent prégnants sur l'actualité et la diplomatie française, au-delà de leurs incidences sur les migrations et l'asile.

Une nouvelle étape très inquiétante a été franchie fin février 2022 avec l'invasion militaire de l'Ukraine, décidée et préparée de longue date par le Président russe, dans la suite de son annexion de la Crimée et de la déstabilisation séparatiste du Donbass, non contrecarrées. Un pays démocratique aux frontières de l'Union européenne est attaqué, son intégrité territoriale violée, la population civile bombardée, des armes de destruction massive utilisées avec la menace sidérante avancée de l'usage de la force nucléaire. L'urgence reste, après un mois de guerre, l'obtention sans délai d'un cessez-le-feu et du retrait des forces d'occupation, le soutien au gouvernement et au peuple ukrainiens dont la résistance est remarquable, comme aux courageuses oppositions russes qui s'expriment malgré le durcissement de la répression interne. La LDH l'a immédiatement affirmée dans le cadre de son mandat en désignant l'agresseur russe comme inexcusable et en appelant sur la base de cette analyse à participer aux multiples manifestations de solidarité organisées en France, chacune ayant leurs nuances ou priorités. Avec la FIDH, la saisine de la Cour pénale internationale, en dépit de ses limites, est importante et sera à documenter pour faire sanctionner les crimes de guerre commis. A ce jour, nul ne sait comment évoluera cette guerre, enlisement, extension à d'autres pays ou négociations diplomatiques de paix sous la pression des sanctions économiques prises contre la Russie et ses responsables.

Déjà, la donne internationale est radicalement changée. La Russie agressive de V. Poutine s'est mise au ban des nations et les votes massifs à l'Assemblée générale de l'ONU témoignent d'un isolement réel. Pour autant, en Chine, en Iran, en Turquie, des appétits s'éveillent autour de vieilles revendications territoriales. Les effets de cette guerre seront durables. Ils sont géopolitiques alors que les Etats européens se réarment à coups de milliards d'euros, renouvelant la question des alliances et de l'Otan pour la sécurité de l'Union européenne devenue prioritaire. Mais la vigilance sera de mise. Ces ripostes stratégiques à la menace russe ne peuvent conduire à mettre sous le boisseau les dérives et atteintes aux droits et libertés dans des pays tels que la Chine, la Turquie, l'Iran, ou, en Europe, la Hongrie et la Pologne, au nom d'intérêts de circonstances. Cela reviendrait à reproduire les mêmes erreurs et à prendre les mêmes risques, à légitimer ces régimes antidémocratiques qui monnayeront leur impunité, et à affaiblir encore plus le droit international. Les conséquences de cette guerre sont économiques dans une économie mondiale convalescente avec la pandémie, fragilisant les pays dépendants des marchés et des matières premières russes ou ukrainiennes, notamment agricoles et énergétiques, au risque de famines et de tensions sociales sans solidarité internationale forte de la part des nations riches. Elles sont aussi humaines. La LDH a appelé, avec ses partenaires sur le sujet, à l'accueil sans discrimination des millions d'exilés d'Ukraine qui peuvent bénéficier de la protection temporaire des réfugiés, que la Commission européenne a pour la première fois ouverte. Elle a déploré que ces dispositions n'aient pas été envisagées pour les réfugiés de conflits moins « européens » (Yémen, Irak, Syrie...), alors même que des pays européens y sont souvent engagés. Les sections de la LDH sont à l'œuvre pour rendre cet accueil effectif en France avec un gouvernement qui semble vouloir mobiliser des moyens et simplifier les procédures, revenant sur leur dématérialisation que la LDH a contestée jusque devant les tribunaux. Le risque, c'est de voir s'amplifier l'injustice envers les autres nationalités qui continuent de subir une politique inhumaine, restrictive et stigmatisante, avec des demandeurs d'asile, des familles, des enfants et jeunes majeurs, maintenus dans le plus grand dénuement.

I - 2 - La dénonciation d'une gestion autoritaire de la pandémie au soutien à des services publics plébiscités

La pandémie de la Covid-19 est restée bien douloureuse tout au long de cette année, faisant plus de 6 millions de morts à travers le monde dont 138 000 en France, fin mars 2022. Après un été 2021 en libération conditionnelle, la France a été à nouveau placée à partir de la rentrée sous régime d'exception avec un état d'urgence constamment reconduit, justifié par des variants particulièrement contagieux causant une quatrième puis une cinquième vague de contaminations. D'un côté, et il faut le reconnaître, la politique du « quoi qu'il en coûte », maintenue dans ses grandes lignes, a soutenu l'activité économique et l'emploi, qui ont ainsi mieux résisté que prévu. De l'autre, l'action du

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

gouvernement face à une telle catastrophe sanitaire s'inscrit aussi sur une ligne de crête dans un équilibre délicat entre obligations de santé publique et protection des libertés individuelles. L'Etat se doit de prendre les mesures nécessaires et suffisantes, au vu des connaissances médicales et scientifiques disponibles, pour la prévention collective, et garantir à chacune et à chacun un égal accès aux soins. Avec les lois adoptées en urgence en juillet 2021 puis en janvier 2022, l'exécutif et sa majorité ont décidé de mettre de côté des libertés constitutionnelles passant de l'incitation volontaire, menée jusqu'alors, à la coercition pour forcer la vaccination de toute la population puis à un passe vaccinal obligatoire, le Président allant même jusqu'à l'insulte pour justifier ses choix, attisant des réactions d'opposants déjà passionnés. La LDH a dénoncé les thèses complotistes qui ont fleuri à cette occasion, parfois teintées d'antisémitisme. Elle a également pointé la dérive autoritaire et personnelle de l'exercice du pouvoir par E. Macron au détriment des institutions et au profit de l'exécutif et de ses différents échelons administratifs, prompts à se saisir de tout ce qui peut leur permettre de renforcer leur autorité propre, le tout s'accompagnant corrélativement d'une logique et d'une volonté d'effacer ou de stériliser tous les contre-pouvoirs, au mépris du dialogue civil et social, essentiel à notre démocratie libérale. La surveillance généralisée de la population, des contrôles de l'état de santé et de l'identité, prérogatives normalement exclusives de la puissance publique, déléguées à des personnes privées comme les commerçants ou cafetiers, font sauter des verrous protecteurs des libertés publiques au nom de la prévention sanitaire. La banalisation des états d'urgence, sécuritaire ou sanitaire, et des mesures d'exception qui passent sans coup férir dans le droit commun, affectent durablement l'Etat de droit alors que d'autres moyens inscrits dans son champ protecteur des libertés individuelles et collectives seraient possibles. Un lourd travail pédagogique est à mener par la LDH pour montrer la disproportion et les dangers de cette spirale liberticide sans limite et comment les libertés effectives sont au contraire garantes de sécurité durable et de paix sociale.

Cette crise de la Covid a paradoxalement relégitimé la force de la puissance publique et de la solidarité nationale après des années de doxa ultralibérale, portée par la majorité gouvernementale actuelle, qui a cherché à en réduire la place au profit du privé et de sa logique marchande. Leur utilité est redevenue d'évidence dans l'opinion avec des services publics d'Etat ou décentralisés qui ont été en première ligne et attendus en soutien et en accompagnement de toutes et tous, comme de tous les secteurs économiques affectés par cette pandémie. Mais après des décennies d'abandon et de démantèlement, les agents publics du monde de la santé et de l'hôpital, de l'Education nationale ou de la justice ont exprimé leur colère et leur épuisement. Les alertes des syndicats et des associations, dont la LDH, se sont multipliées, accompagnant de nombreux mouvements sociaux revendiquant d'avoir les moyens de pouvoir agir face aux urgences. La période a exacerbé les conséquences de l'absence de politiques effectives contre des inégalités sociales et territoriales criantes. Elles s'affichent envers les habitants des quartiers populaires, des zones rurales et périurbaines, les personnes détenues, les sans domicile fixe et les mal-logés, les étrangers, de même envers les salariés précaires, les jeunes et les étudiants, les personnes en situation de handicap ou âgées, dépendantes en établissement, en maison de retraite ou isolées. Les constats sont évidents et ces carences minent la société avec des injustices sources de tensions. Pour chacune, des réponses restent à construire, des ressources à rechercher et des droits à faire respecter. La LDH et ses partenaires associatifs ont mis sur la table de nombreuses propositions au niveau des enjeux. La campagne électorale a vocation à permettre ces débats. Du fait de son contexte extraordinaire, de larges mobilisations sociales et concertations seront encore nécessaires pour les traduire en acte et la LDH y prendra toute sa part.

I - 3 - Une opposition constante à la surenchère sécuritaire et répressive

L'engagement du Président élu en 2017 face à Marine le Pen de marginaliser l'extrême droite est un échec patent. Celle-ci n'a jamais été aussi présente, en dépit du revers du Rassemblement national aux élections régionales et départementales. Ces dernières, marquées par une abstention historique, ont néanmoins témoigné d'une puissante percée de ses thèmes de prédilection, notamment sécuritaires, alors même qu'ils sont hors compétence des collectivités concernées par l'élection. L'extrême droite voit ses idées constamment reprises dans l'espace médiatique et cristallise les débats politiques par une surenchère débridée avec Eric Zemmour, nouveau visage d'une résurgence fascisante, provocatrice et haineuse. Désarmé idéologiquement et mis en accusation d'inefficacité après chaque attentat terroriste, fait divers ou débordement social violent, l'exécutif cède aux sirènes brunes et multiplie les actes d'autorité démagogiques et les dispositions sécuritaires à défaut d'y répondre avec sang-froid par des mesures structurelles aptes à les prévenir. Un « Beauvau de la sécurité » est organisé à l'écoute des seuls syndicats policiers, après une participation scandaleuse du ministre de l'Intérieur à leur manifestation rebelle devant l'Assemblée nationale, jetant l'opprobre sur la justice et appelant à plus de sévérité, ce qui n'empêchera pas presque toutes les forces politiques d'y être représentées,

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

témoignant d'une obsession sécuritaire partagée. Les missions fondamentales du service public de sécurité, son articulation nécessaire avec la justice, le malaise profond entre une partie de la population et les forces de l'ordre lié aux contrôles au faciès, aux violences policières et au racisme au sein des forces de l'ordre demeurent non traités. Parallèlement, des Etats généraux de la justice sont convoqués avec un énième rapport en perspective renvoyé à l'après-présidentielle. Ses difficultés sont notoires et anciennes, alimentées régulièrement par la LDH : inflation législative sans évaluation, pénalisation sans fin de la vie sociale, saturation du système carcéral et, surtout, des moyens humains et budgétaires très insuffisants en dépit de rallonges tardives, conduisant à une protestation massive et inédite de tous ses professionnels humiliés et à bout de souffle. La jeunesse reste maltraitée avec des enfants considérés de plus en plus en adultes, des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs étrangers persécutés et un nouveau Code de justice pénale des mineurs plus punitif. La LDH et ses partenaires y opposent une approche fondée sur les droits de l'enfant ainsi battus en brèche, une politique de prévention et d'émancipation citoyenne radicalement contraire à celle développée également par un service national universel (SNU) d'embrigadement. La LDH contestera pas moins de cinq lois votées en 2021, créant de nouveaux délits ou augmentant des sanctions existantes. Des délits dits « de prévention » sont constitués, au risque de nouvel arbitraire policier et d'atteinte aux libertés publiques comme celle de manifester, avec des outils de surveillance et de fichage banalisés. La loi « sécurité globale » est mise en œuvre parallèlement à un nouveau schéma national du maintien de l'ordre, que la LDH continue de contester du fait de son approche purement répressive, sans remise en cause de techniques ou armes dangereuses pourtant documentées, et de ses faiblesses sur les mesures de désescalade des tensions lors des rassemblements publics. Le travail de la LDH avec les observatoires des pratiques policières se poursuit pour témoigner des abus et ouvrir des débats de fond pour inverser une tendance lourde aussi inefficace qu'attentatoire aux droits et libertés de toutes et tous.

De peur de sembler fléchir face au terrorisme ou de prêter le flanc à toute critique possible de complaisance envers ce qui pourrait s'en rapprocher, le gouvernement maintient des positions de blocage néfaste en dehors de tout cadre rationnel et juridique sur plusieurs dossiers sensibles sur lesquels la LDH est fortement engagée. Le premier est relatif à la dramatique situation des enfants et de leurs mères françaises détenus dans les camps nord-syriens. Alors que plusieurs instances et ONG internationales le demandent d'urgence face à des conditions de survie insupportables et dangereuses, Emmanuel Macron refuse obstinément de les rapatrier, alors que d'autres pays européens le font sans problème. Colloque, réunions publiques, conférences de presse, tribunes se succèdent. La LDH réunit largement autour d'elle pour sortir de l'inhumanité et faire appliquer le droit pour les récupérer sans délai, au-delà des quelques orphelins accueillis. Le second porte sur les droits des prisonniers basques et corses et des processus de pacification laissés volontairement dans l'impasse par l'Etat, prenant le risque d'embrassements et de réactions extrémistes impatientes. La LDH, ses sections et partenaires locaux ont à, plusieurs reprises, alerté publiquement les pouvoirs publics. L'abandon volontaire de la lutte armée par des mouvements clandestins régionalistes ou nationalistes a permis d'engager la voie démocratique de processus de paix et de règlement politique, soutenue largement par les sociétés civiles et politiques corses et basques. Les appels publics des associations et élus de tous bords à la reprise du dialogue sont ignorés par un gouvernement qui refuse toute avancée concrète ou gestes d'apaisement sur le sort des prisonniers, ceci sans aucun motif légitime. Au Pays basque, des actions de désobéissance civile symboliques d'élus et de militants autour de ces revendications sont menées avec le soutien de la LDH, en février et avril 2022. En Corse, l'assassinat sauvage en prison d'Yvan Colonna en mars 2022 entraîne de violentes manifestations, alors que quelques jours auparavant, la LDH et des parlementaires alertaient sur la situation et demandaient la levée de son statut de « détenu particulièrement signalé », comme ceux d'Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, détenus depuis plus de vingt ans dans des prisons métropolitaines, afin de permettre leur rapprochement dans une prison corse et l'examen de leur libération conditionnelle comme ils y avaient droit. Il a fallu cette mort et les tensions engendrées pour que l'Etat, enfin, satisfasse de légitimes demandes et relance les discussions sur l'avenir de la Corse. Tout cela aurait dû être évité si l'exécutif avait écouté ces appels à sortir de l'humiliation et d'une logique considérée comme de vengeance d'Etat, destructrice de tout espoir. Sur la Corse, au-delà des promesses électorales, le chemin du dialogue est à conforter avec les élus et la société civile dans sa diversité. Il reste à reprendre pour le Pays basque. La LDH poursuivra ses efforts auprès de l'opinion publique et sa pression envers l'Etat pour le respect du droit et de la justice, conditions essentielles à la réconciliation et à des sociétés durablement apaisées.

I - 4 - Un combat constant contre les idées d'extrême droite et le dévoiement de la laïcité

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La LDH est intervenue lors des élections régionales et départementales dans son rôle de promotion de la citoyenneté et de l'égalité des droits pour susciter des débats autour des compétences très quotidiennes et de solidarité qu'ont en charge ces élus locaux, en contrepoint des sujets hors compétences de ces collectivités, avancés face à l'extrême droite. Si le RN a perdu beaucoup d'élus, son programme a fait des émules, particulièrement chez les Républicains. La campagne pour l'élection présidentielle s'enflamme à l'automne 2021 avec un monde politico-sondager en effervescence par l'émergence ultramédiatisée de la candidature d'Eric Zemmour. Depuis des années, ce journaliste polémiste profite de multiples tribunes mercantiles avides de provocations publiques pour exhiber son sexisme et déverser son obsession haineuse contre l'islam et les étrangers. Ce délinquant récidiviste, dont plusieurs plaintes portées par la LDH sont en cours, s'installe à côté de Marine Le Pen qui essaye de se faire une image policée, sans rien changer au fond d'injustice, de xénophobie et de nationalisme de son projet. Il reprend les bottes sulfureuses et révisionnistes de Jean-Marie Le Pen, vendant un retour au passé d'une France historique fantasmée, d'une société viriliste dominée par les hommes blancs chrétiens, qui serait aujourd'hui décadente et menacée par des hordes de barbares venues de l'étranger. Des mouvements d'ultradroite en profitent pour réémerger, menaçant sur les réseaux sociaux et organisant des actions violentes et des agressions ciblées. L'offensive de celles et ceux qui attisent les peurs pointe des boucs émissaires : femmes, étrangers, musulmans, juifs, homosexuels, jeunes des quartiers populaires... qui seraient responsables de tous les maux de la société.

La LDH a dénoncé ces nouveaux inquisiteurs. Le gouvernement qui devrait veiller à la paix civile et à l'Etat de droit face à ces menaces de division choisit de donner des gages à ces logiques mortifères en remettant en cause les libertés fondamentales de toutes et tous au nom de la lutte contre le terrorisme, l'immigration irrégulière ou ce qu'il décrète comme « séparatisme », les trois volontairement confusément associés. Les dissolutions administratives d'associations se succèdent à chaque Conseil des ministres. Pour le ministre de l'Intérieur, toute contestation des discriminations vécues par les personnes musulmanes devient suspecte, comme la lutte contre l'islamophobie, dont le terme serait signe de sécession. Il en est de même de la critique de la politique colonialiste d'Israël, l'antisionisme devenant obligatoirement synonyme d'antisémitisme. Ces mesures décidées par le seul exécutif, et non après sanction par un juge de faits et propos condamnables, nuisent gravement à la liberté d'association et à la liberté d'expression, en plus du risque de renforcer les sentiments d'injustice. Ce sont aussi les attaques de la ministre de l'Enseignement supérieur contre la liberté de recherche et des chercheurs accusés d'être « islamogauchistes », pour les discréditer. C'est le ministre de l'Education nationale qui poursuit son offensive idéologique laïciste pour imposer sa vision des valeurs de la République en menaçant les enseignants qui ne penseraient pas comme il le veut, ou en favorisant les associations porteuses de ses pensées moralistes au mépris de la laïcité et de la liberté de conscience, instrumentalisées pour devenir des outils de division plutôt que d'unité.

La loi confortant les principes de la République, comportant le « Contrat d'engagement républicain » (CER), créé par décret, a été votée sans tenir compte des vives critiques de toutes les institutions de défense des droits, des associations et syndicats, ni des réserves des représentants des cultes et des entreprises. Cette loi, qui veut cibler d'abord l'islam politique au risque de stigmatisation des personnes musulmanes, et en premier les femmes, marque une étape supplémentaire très inquiétante dans une logique dogmatique et de contrôle d'Etat généralisé rognant sur des libertés fondamentales et dénaturant des lois d'équilibre consubstantielles de notre Etat de droit : la libre administration des collectivités territoriales, la liberté des entreprises, la libre instruction, la liberté de la presse et d'expression, la liberté associative et la loi de 1905 de séparation des cultes et de l'Etat. Bien éloigné de la lutte contre le terrorisme qui le motivait, ce texte entend imposer une vision gouvernementale de la laïcité et de la République, en contradiction avec ce qu'elles sont : un équilibre social garanti par l'Etat et non défini par lui. Il ne s'agit plus d'obéir aux lois et de les respecter, mais d'y adhérer sans réserve, sans esprit critique ni distance possible. Il crée en conséquence de nouvelles restrictions pour toutes et tous, salariés, parents, dirigeants ou adhérents associatifs et tend à brider le rôle de contre-pouvoirs des associations. La LDH mène avec de nombreuses associations et syndicats un combat déterminé contre ce projet de division et laïciste, totalement disproportionné, et contre la mise en œuvre du CER, effective depuis janvier 2022, qui s'impose à toute demande de subvention ou de mise à disposition de locaux. Des recours sont engagés contre la loi auprès de la Commission européenne au vu de la Charte des droits fondamentaux, contre le décret instituant le CER auprès du Conseil d'Etat. Les élus locaux ont été interpellés pour refuser les dispositifs de contrôle intrusifs prévus sur des engagements à respecter qui dépassent souvent leur objet associatif. Les risques de stigmatisations et d'interprétations divergentes ou arbitraires sont importants et déjà certaines associations militantes sont sanctionnées et désormais exclues d'aides d'Etat sur des projets pourtant d'intérêt général incontestable. Les libertés associative et

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

d'expression sont essentielles à notre démocratie et ne peuvent être contraintes de la sorte sans réaction forte. L'opinion publique est à mobiliser face à cet acte de défiance envers toutes les associations qui les fragilise au moment même où leur engagement est indispensable au maintien de la paix sociale et à l'exercice de la citoyenneté.

I - 5 – La LDH agissante pour une démocratie toujours à refonder

Les élections régionales et départementales de 2021 ont connu un record historique d'abstention à plus des deux tiers de l'électorat. Cette nouvelle claque au fonctionnement de nos institutions démocratiques interpelle directement les partis politiques en présence, ainsi sèchement sanctionnés, mais elle alerte aussi tous les acteurs engagés dans la promotion d'une citoyenneté active et délibérative où chacune et chacun participe, à égalité, aux choix des orientations de l'action publique à mener. Des éléments conjoncturels ont pesé sur cette démobilisation civique massive mais ils ne peuvent cacher le problème plus profond d'une désaffection croissante des urnes qui se déplore et s'accélère à chaque nouveau scrutin. L'enjeu est majeur. Il est de redonner l'envie, le sens et l'utilité du vote citoyen à tous les échelons. La réflexion collective sur nos institutions est à reprendre, particulièrement sur l'acmé de l'élection présidentielle dans le temps politique qui est exacerbée avec le quinquennat et par l'hyperprésidentialisme du régime, avec une reconcentration autoritaire de l'Etat portée par l'actuel locataire de l'Elysée, qu'il a poussée jusqu'à la caricature dans la gestion de la crise sanitaire. Un exécutif qui décide seul pendant des mois, dans les moindres détails sur tous les territoires, en écartant les dirigeants des communes, des départements et des régions, accrédite l'idée que ces élus seraient devenus accessoires et sans pouvoir, ouvrant à l'inutilité d'un vote local. L'enjeu d'institutions rééquilibrées et celui d'une décentralisation confortée et lisible sont, de fait, posés. Les façons de faire d'Emmanuel Macron dénaturent le système républicain. Elles exacerbent une confrontation binaire entre l'exécutif et la population, discréditant et tentant de rendre sans intérêt tout filtre d'organisations collectives, devenues au mieux des exécutantes irresponsables. Les démarches de concertations directes tels les grands débats, suivant la crise des « gilets jaunes », ou la Conférence citoyenne sur le climat ont été des leurres, tant l'écart avec les engagements pris était flagrant. Le malaise démocratique et la distance avec tous les dirigeants politiques s'en trouvent amplifiés. Pourtant, l'attention populaire reste toujours forte envers la vie publique et les débats politiques, en témoignent les échanges sur les réseaux sociaux sur tous ces sujets comme les dernières mobilisations sociales. Elle ne se retrouve néanmoins pas en participation électorale. L'abstention a été très forte parmi les jeunes et dans les quartiers populaires, et les échéances d'avril 2022 ne semblent pas inverser une tendance qui alerte sur la croyance perdue de leur appartenance légitime à l'espace politique, d'influer sur la prise en compte de leurs attentes et de réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Le travail de la LDH s'articule autour de plusieurs dimensions. La question du droit de vote des ressortissants étrangers est à obtenir, participant à la vie économique, culturelle et sociale des territoires, payant des impôts locaux, sans aucun droit de regard sur les décisions prises et qui pourtant les concernent comme tous les autres habitants. Les sondages indiquent une large majorité favorable à corriger ce déni de citoyenneté qui peut aider à créer une dynamique civique enrichissante reposant sur l'égalité des droits et offrir une riposte démocratique aux idées d'exclusion et de tensions portées par l'extrême droite. Des débats sont à mener sur une démocratie décentralisée fondée sur des acteurs indépendants, reconnus, respectés et écoutés dans une interaction fructueuse avec le pouvoir central et des attributions effectives. La place et le rôle des collectivités territoriales sont à reposer autour de compétences lisibles, de ressources et de fiscalités autonomes et maîtrisées, dont les élus pourront rendre compte. La démocratie a besoin de cette proximité pour mieux répondre aux aspirations concrètes des habitants et aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Les organisations syndicales, acteurs essentiels du dialogue social encore plus nécessaire en ces temps de difficultés économiques accrues, sont à conforter. Le paritarisme et la démocratie sociale sont à rénover afin de garantir aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux retraités, dans une approche intergénérationnelle et solidaire globale, une représentation puissante pour la défense et la promotion de leurs droits individuels et collectifs, plutôt que d'imposer par la loi l'individualisation et la précarité, comme avec la réforme injuste de l'assurance chômage après celle du droit du travail. Les associations, dont l'expertise et la parole sont légitimes, doivent y tenir leur place dans un dialogue civil effectif à organiser à tous les niveaux de décisions publiques, sans volonté de mise au pas comme posée par la loi séparatisme. A côté de la forme qui garantit une délibération collective éclairée et pacifique sur tous les enjeux publics, il reste la question principale de l'offre politique actuelle que l'électorat refuse par son vote et surtout son abstention. Les partis républicains, plutôt que de suivre l'extrême droite, doivent bâtir des projets crédibles, rassembleurs et aptes à porter une vision partagée de justice, de liberté, d'égalité. La confiance envers les politiques se rétablira par la preuve, par le respect de toutes les voix, individuelles ou organisées, de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à égalité de

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

droit. Il n'est pas du rôle de la LDH de proposer une offre alternative mais il est de sa responsabilité d'y contribuer autour de l'affirmation protectrice de l'universalité et de l'indivisibilité des droits, des libertés garanties et d'aider à impliquer toutes les citoyennes et tous les citoyens aux enjeux démocratiques, économiques, sociaux et environnementaux, indissociablement liés.

II – Des chantiers marquants pour l'avenir de la LDH

II – 1 – Un déploiement militant autour de la lutte contre les discriminations et des injustices

A côté de ses fonctions de réflexion, de plaidoyer et de résistance qui sont les bases de son rayonnement, l'implication de la LDH auprès des populations fragilisées, inquiètes ou en distance avec les institutions publiques est essentielle aux enjeux démocratiques et citoyens posés par la période. Elle passe par la mutualisation des actions déjà engagées sur le terrain par de nombreuses sections, par l'édition d'outils et l'organisation de formations autour des bonnes pratiques, des difficultés rencontrées et des conditions de leur réussite. Le programme CQFD, avec sa salariée dédiée, est à diffuser car il aide à reprendre pied dans les quartiers populaires et avec leurs habitants. C'est une amorce originale et positive autour de l'égalité et de la participation, en co-construction de réponses civiques au plus près des préoccupations vécues. Il oblige la LDH à faire un pas de côté, à s'adapter pour s'enrichir de nouvelles expériences et militances. Il complète les démarches initiées d'éducation populaire, justifiant le renouvellement de l'agrément de l'Education nationale, avec les interventions en milieu scolaire, la « LDH en résidence » dans les établissements scolaires ou les concours de plaidoirie appuyés par une embauche spécifique dans les Hauts-de-France. Dans sa mission d'aide et d'assistance directe aux personnes victimes d'injustices, la LDH a saisi l'opportunité d'une collaboration renforcée avec la Défenseure des droits pour ouvrir des permanences d'information, d'écoute, d'orientation et d'éventuels accompagnements de personnes se déclarant injustement traitées. L'investissement formidable de plus de soixante-dix sections locales dans cette démarche permet de replacer la LDH aux côtés des victimes, qu'il s'agisse de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les discriminations, que ces dernières soient à raison de l'origine, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle ou liées au handicap... C'est dans cet état d'esprit que ses militantes et militants s'impliquent dans les travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, contribuant ainsi, aux côtés d'acteurs syndicaux, associatifs et de personnalités qualifiées, à la production de textes de référence pouvant appuyer nos engagements, qu'il s'agisse de la lutte contre le racisme, de la haine en ligne, de la situation en Ukraine, des enjeux du numérique ou encore du cadre de la sous-traitance en Europe. L'enjeu est à chaque fois de nouer des partenariats opérationnels avec des associations spécialisées ou affinitaires sur des cas individuels, tout en travaillant ensemble à formuler des réponses systémiques avec les acteurs concernés, publics et privés, particulièrement les collectivités territoriales et les représentants locaux de l'Etat. La prévention des phénomènes sectaires croissants en ces temps de désarroi et sur laquelle la LDH s'est réinvestie est aussi un levier opportun à saisir en lien avec la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Les contacts et les échanges, sans nier d'éventuelles divergences, sont à multiplier avec les divers regroupements de personnes en précarité et des quartiers populaires, les mouvements communautaires, féministes ou antiracistes qui s'expriment et agissent trop souvent en parallèle de la LDH, en dépit d'objectifs communs. C'est une voie de redéploiement de la LDH et de l'universalité des droits. La LDH est par nature celle qui peut aider à dépasser les concurrences victimaires, à bâtir un dialogue de confiance retrouvée avec les institutions et à faire des ponts entre des causes éparses qui appellent toutes à la même égalité.

II – 2 – Une préoccupation environnementale à inscrire dans le combat des droits fondamentaux

Les rapports alarmants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) se succèdent en 2021 et 2022, confirmant une accélération du réchauffement global de la planète dû à l'activité humaine avec des phénomènes météorologiques extrêmes, plus fréquents et plus violents, frappant durement les populations, particulièrement celles des pays les plus pauvres, et des effets déjà irréversibles comme la fonte des glaces et une élévation du niveau de la mer. Pourtant, les mesures correctrices annoncées par les autorités publiques et privées, à l'échelle mondiale comme nationale, face à ces lourds risques pesant sur l'avenir même de l'humanité ne sont toujours pas effectives, ni au niveau nécessaire. Les conclusions de la Cop 26 (conférence internationale sur les changements climatiques), tenue à Glasgow en novembre 2021, étaient très attendues. La déclaration finale reste incantatoire avec des gouvernements qui, pour de cyniques intérêts économiques de court-terme ou sous l'influence de puissants lobbies

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

conservateurs, refusent toute action radicale face à l'urgence. Une solidarité financière forte envers les pays les plus vulnérables est dès aujourd'hui indispensable car ils ne peuvent seuls, sans risques économiques et sociaux majeurs, s'engager dans les efforts attendus et qu'ils sont néanmoins prêts à faire. Leur abandon conduirait à des famines, à de la malnutrition et à des problèmes graves de santé sur de nombreux territoires. Les risques de conflits et de tensions sociales seraient croissants avec des déplacements de populations de grande ampleur et de nouveaux exilés climatiques. La LDH avec ses partenaires, s'est mobilisée dans ce combat qui concerne chacune et chacun, en tant qu'individu, consommateur et surtout comme citoyen refusant une perspective apocalyptique loin d'être irrémédiable si tous les Etats honorent les engagements pris à Paris en 2015 et si les entreprises assument pleinement leur part. Elle a salué en octobre 2021 la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies qui fait du droit à un environnement propre, sain et durable, un droit internationalement reconnu, et fait rentrer la protection de l'environnement dans le champ des droits fondamentaux. Il est d'évidence désormais pour la LDH de considérer que la protection de la planète et la défense des droits fondamentaux de tous les êtres humains qui y vivent sont indissociablement liées. Le respect de l'une ne peut être effective sans le respect de l'autre, dans une vision universelle et indivisible des droits. La transition énergétique et la conversion économique et industrielle qu'elle oblige se doivent d'être partout socialement justes et de protéger les plus fragiles. L'actualisation du mandat de la LDH est au programme de ce congrès avec une résolution et un amendement statutaire sur le sujet qui fixeront le cadre de son implication dans les mobilisations déjà fortes engagées, particulièrement de la jeunesse, qui sont une base à élargir pour construire une société de demain, juste et durable, fondée sur les droits.

II - 3 - Une démarche collaborative à poursuivre sur l'avenir de la LDH

En dépit des contraintes sanitaires, le chantier lancé depuis plus de trois ans maintenant sur l'avenir de la LDH s'est intensifié. Le rapport du secrétariat général en rend compte. Les travaux, auditions et réunions ont permis d'avancer à la fois sur notre mandat associatif, interpellé par de possibles droits nouveaux à concevoir et des remises en cause des droits fondamentaux indivisibles et universels, et sur notre rôle, notre mode d'organisation et d'engagement bousculés dans un paysage politique et associatif éclaté, aux intérêts particuliers contradictoires ou concurrentiels. La première étape de diagnostic partagé s'est terminée et a été diffusée, après le dépouillement et les analyses des multiples questionnaires, entretiens et rencontres réalisés. Des éléments de synthèse et de problématiques ont été soumis à l'appréciation de toutes et tous, dont les membres des sections, fédérations et comités régionaux qui s'en sont bien emparés, même si tous n'ont pu encore le faire sur toutes les dimensions ouvertes du fait du contexte sanitaire et des actualités denses. Des visioconférences se sont tenues avec les délégations régionales et des membres des sections sur la méthode et les premiers points soulevés, dans un dialogue fructueux à la fois entre le « national » et le « local », mais aussi de manière horizontale entre sections. Les deux groupes ad hoc nationaux constitués, « mandat » et « interne », associant des membres du Comité central, de comités régionaux et de sections ont mené remarquablement leur mission avec le secrétariat général et la directrice déléguée, et ils ont permis d'alimenter la réflexion dans toute l'organisation avec des documents lisibles, retranscrivant bien les termes des débats et questions posées. Le processus est loin d'être achevé et le congrès de Marseille en sera une étape importante pour discuter ensemble de son état d'avancement et des suites. Conformément à l'engagement pris, le nom de la revue de la LDH a été modifié fin 2021 en *Droits & Libertés*. Ce changement doit maintenant s'accompagner d'une relance de la promotion de cet outil de réflexion de référence, son nombre d'abonnés demeurant très insuffisant au regard de sa qualité et de son utilité pour éclairer nos combats. De premiers ajustements statutaires seront soumis aux votes du congrès à partir des contributions et propositions faites dans le cadre de ce processus « Avenir de la LDH ». Certains sujets restent inaboutis et ne permettent pas d'évolution tranchée, comme sur le nom de la LDH, faute de participation suffisante et d'alternative évidente, ou sur l'organisation territoriale de la LDH du fait de la souplesse des statuts actuels et de la diversité des situations locales qu'il serait déstabilisateur de vouloir unifier, sans garantie de meilleure efficacité militante. Des propositions pragmatiques du Comité central sont néanmoins faites pour tenir compte des premières remontées. De nombreux points relèvent surtout de nos pratiques militantes et les discussions entre nous ont permis de mieux partager ce qui peut être fait sans délai ni modification institutionnelle, à partir de l'échange de pratiques exemplaires mises en commun lors de cette démarche de dialogue transversal entre les divers échelons de la LDH. Ce chantier est essentiel à poursuivre pour une LDH renouvelée et forte sur tous les territoires, avec plus de membres et de soutiens unis par les mêmes valeurs essentielles et par la force du débat démocratique.

III - Une LDH fidèle à sa tradition rassembleuse autour de la défense intransigeante des droits et libertés

Pour une association généraliste comme la LDH, la multiplicité des reculs et remises en cause régulières des droits et libertés, dont la défense et la promotion sont au cœur même de sa mission, est épuisante. Les succès d'ampleur sont, au mieux, en évitant le pire ou en obtenant d'arrache-pied le simple respect des législations et textes existants. Le travail de la LDH est d'autant plus rude que l'Etat campe sur ses refus, et qu'elle semble agir à contre-courant d'une opinion publique qui peut paraître fataliste ou indifférente, voire séduite par des idées mortifères. Deux écueils pourraient apparaître, dans un tel contexte. Le premier est la tentation de baisser les bras, le second de tomber dans une radicalité qui nous marginaliserait. L'identité historique de la LDH, qui l'a maintenue contre vents et marées, est celle d'une association de référence dans le paysage politique et associatif français. Elle a su asseoir sa pérennité par la permanence de son sérieux, son indépendance farouche vis-à-vis de quelque famille politique que ce soit, sa fidélité à ses engagements. Aujourd'hui comme hier, elle se place en acteur rigoureux et constant d'un dialogue civil avec les institutions et de rassemblement autour d'objectifs partagés. C'est justement parce que les temps sont durs qu'il nous faut redoubler d'efforts intellectuels et militants. Le travail quotidien des militantes et des militants de la LDH, au niveau national et local, demeure irremplaçable et maintient l'espoir avec de nombreuses petites victoires qui répondent à des situations humaines individuelles ou collectives difficiles. Ses interventions de sensibilisation et d'éducation populaire sont autant de graines qu'il est important de continuer à semer. Sa capacité à se confronter à l'Etat, aux pouvoirs publics et à poursuivre les échanges républicains en dépit de l'adversité, sa volonté de discuter à la fois avec des spécialistes, des mouvements légitimistes et d'autres très contestataires, pour contribuer à dégager des convergences possibles, lui confèrent une place singulière et forte. Elles lui permettent des coalitions variées qui élargissent son influence et les rapports de force. Ses contributions aux débats publics sont ainsi attendues et écoutées par des acteurs très différents, élus, institutions, médias, associations, syndicats, intellectuels, chercheurs, soutiens engagés, même s'ils n'en partagent pas les conclusions. Sa parole experte porte et alimente des controverses utiles, loin des polémiques caricaturales stériles qui freinent la raison et la construction de réponses partagées pour un avenir commun pacifié et démocratique. Pour autant, cette donne aussi change : les rassemblements se font aujourd'hui de façon plus rapide, sur un mode parfois concurrentiel, en empruntant aussi parfois à des techniques professionnalisées. Dans ce contexte liquide, rien n'est acquis et surtout pas une quelconque prééminence de la LDH. Il va sans dire que, devant la complexité des intérêts en jeu, la vivacité de leurs affrontements et la diversité des alternatives, elle se doit de continuer à rassembler autour d'elle des femmes et des hommes d'avis et d'horizons divers réunis par la même ambition citoyenne posée par nos textes fondateurs. Mais il faut ajouter immédiatement qu'elle a besoin, pour ce faire, de prendre soin d'elle-même, de veiller à son renouvellement et à son déploiement. Beaucoup de femmes et d'hommes portent ses valeurs, marchent à ses côtés et se sentent en sympathie avec elle tout en continuant de la regarder de loin. La LDH a besoin de leur investissement, elle doit le dire et agir en conséquence. C'est d'autant plus important que la perspective d'une alternance politique plus en phase avec ce que porte la LDH n'apparaît pas s'ouvrir à court terme. Il va nous falloir être nombreux pour affronter ce contexte, faire vivre nos valeurs, les soumettre aux débats internes, les faire vivre dans le débat public. Nous entendons le faire en toute indépendance, avec exigence, en défenseurs infatigables de l'égalité, de l'universalité et de l'indivisibilité des droits et des libertés pour toutes et tous, comme Michel Tubiana, qui nous a quittés cette année, nous y a toujours invités.

**Malik Salemkour,
président de la LDH**